

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**21 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le vendredi 15 avril 2022, s'est réuni le jeudi 21 avril 2022 à 19H00, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

**PRÉSENTS** : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Alain LEMAÎTRE, Marie-Thérèse GIRARD, Florian RAYAUME.

**REPRÉSENTÉS** : Gérard LAINÉ et Patrick PETITJEAN par François RAMPELBERG, Marie-Claude LAINÉ par Jean PONS, Céline NAUDIN par Nathalie MUSSOT, Jacky IGNATE par Florian RAYAUME.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Marie-Christine BROT

**ABSENT** : Hervé ONYSZKO

-----  
Madame Martine TORLET a été nommée secrétaire à l'unanimité.

-----  
Monsieur Denis SARAZIN demande au Maire la raison pour laquelle son intervention sur l'UKRAINE ne figure pas au compte-rendu de la réunion du 29 mars 2022.

Le Maire propose d'ajouter son intervention comme suit : « Monsieur Denis SARAZIN fait remarquer qu'il n'y a pas que l'UKRAINE qui est en guerre ».

Après approbation par Monsieur Denis SARAZIN, le compte rendu de la réunion du 29 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

## **CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES – CULTURE ET SPORTS**

Le Maire expose à l'Assemblée :

« Madame Marie-Claude RICARD, Inspectrice divisionnaire – Chargée de mission auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne, a été missionnée début février 2022 pour effectuer le contrôle de toutes les régies de la Commune. Suite à ces contrôles, des procès-verbaux de vérification ont été transmis à la Commune sur lesquels il est proposé d'annuler ces trois régies et d'en créer

*une seule. Il ajoute que les régies disposent de valeurs inactives pour des montants un peu élevés (ex. régie des concerts : 3 720 euros de valeurs inactives) ».*

Le Maire propose donc de supprimer les trois régies de recettes suivantes :

- Régie des concerts.
- Régie des sorties culturelles.
- Régie de la Salle de sports.

Le Maire propose la création d'une régie de recettes CULTURE et SPORTS qui fonctionnera pour l'organisation des concerts, des sorties culturelles et l'encaissement des cautions pour les badges de la Salle de sports.

Il précise à l'Assemblée que les modalités de fonctionnement seront prises par arrêté municipal.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de supprimer les trois régies de recettes (concerts, sorties culturelles et salle de sports).
- Décide de créer une régie de recettes CULTURE et SPORTS.

-----

**ETUDE DE CIRCULATION, DE SÉCURITÉ ET DE STATIONNEMENT  
SUR LA COMMUNE DE BRAINE – DEMANDE DE SUBVENTION A  
L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

Le Maire expose à l'Assemblée :

La Commune de BRAINE envisage de confier à la Société INGENIERIE SECURITE ROUTIERE d'effectuer un diagnostic de sécurité routière sur l'ensemble de la Commune afin de ralentir la vitesse aux entrées de la ville, mais aussi sur les modes de déplacement et particulièrement les piétons. Les problématiques de stationnement, d'accès riverains et de dépose seront également étudiées.

Le Maire précise que le coût de cette étude est estimé à 22 650,00 euros HT, soit 27 180,00 euros TTC.

Il indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 80 %.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre du FNADT

Assiette subventionnable : 22 650,00 euros HT  
Subvention : 80 % soit 18 120,00 euros

- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 4 530,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 18 120,00 euros auprès de l'Etat au titre du FNADT.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

-----

**DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES SUITE A LA CONSTRUCTION  
DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS PAR L'OPAL**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la construction de 31 logements locatifs à BRAINE (Site du Jeu de Paume) par l'OPAL, deux voies sont créées. Une voie reliant la Rue du Jeu de Paume à la Rue des Waillons et une voie reliant la Rue du Jeu de Paume à la Rue de la Frénoise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose au Conseil Municipal la dénomination de deux voies nouvelles.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir les dénominations des voies nouvelles suivantes :
  - 1) La voie reliant la Rue du Jeu de Paume à la Rue des Waillons :  
Rue des Anciens Tennis
  - 2) La voie reliant la Rue du Jeu de Paume à la Rue de la Frénoise :  
Rue des Vergers

-----

**FRAIS DE SCOLARITE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation faite aux communes d'assurer la scolarité des enfants qui y résident pour les enfants scolarisés en école publique ou privée. A ce titre, il était fixé chaque année un montant correspondant aux frais de scolarité calculé en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Depuis l'année 2018 et d'un commun accord entre le Syndicat Intercommunal d'Accueil Scolaire Brainois et la Commune, le montant de la participation financière est calculé sur les frais réels de scolarité réglés par la Commune de BRAINE de l'année N-1.

Le Maire propose de fixer les frais de scolarité pour 2022 à 486,80 euros par enfant brainois et de signer la nouvelle convention.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des frais de scolarité par enfant brainois à 486,80 euros pour l'année 2022.

-----

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – INSTITUTION SAINTE MARIE**

Le Maire informe l'assemblée que l'Institution Sainte Marie de BRAINE sollicite la participation financière de la commune de BRAINE aux frais de scolarité des élèves brainois scolarisés dans l'établissement.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 25 avril 2018 le Conseil Municipal a adopté la nouvelle convention fixant le montant des frais de scolarité, sur le coût réellement versé par la Commune, soit 295,82 euros par enfant brainois.

Le Maire propose de verser la somme de 295,82 euros par élève brainois et pour les enfants scolarisés en école élémentaire, le nombre d'élèves étant de 18 à la rentrée scolaire 2021/2022.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'Institution Sainte Marie de BRAINE une participation de 5 324,76 euros.
- D'imputer la dépense à l'article 6558.

-----

### **CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DES CANTINES SCOLAIRES**

Le Maire rappelle que le fonctionnement de la cantine de la Saulx-Judrée et celle de l'école maternelle gérées par le Syndicat d'Accueil Scolaire Brainois, nécessite la mise à disposition au dit syndicat, des locaux et de la fourniture de produits d'entretien, de chauffage, de l'électricité, du gaz, de l'eau et du téléphone. Ces fournitures étant collectives pour l'ensemble de l'immeuble ou pour l'école primaire ou l'école maternelle, des conventions évaluent le coût financier.

Le Maire donne lecture des conventions réglant les conditions de mises à disposition.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ces conventions, et d'autoriser son Maire à les signer.

La recette de 8 657,12 euros sera inscrite à l'article 74758.

---

## **DECISIONS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 2 juin 2020,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### **Décision n° 2022/01 du 5 avril 2022**

Signature du bon de commande n° 18439, d'un montant de 21 500,00 euros HT, avec la Société PM PRO - Route de Charmont - 10150 FEUGES pour l'achat d'un tracteur John Deere.

### **Décision n° 2022/02 du 6 avril 2022**

Signature de l'avenant n° 1, pour un montant de 39 493,50 euros HT, avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD-EST de CIRY-SALSOGNE (Aisne), pour le LOT 1 : Voirie et Réseaux divers concernant les travaux de requalification de la Place Charles de Gaulle.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe l'Assemblée que le concert JAZZ'ATTITUDES est prévu le 7 mai 2022. Les élus intéressés pour participer à ce concert doivent s'inscrire auprès de Madame Sylvie GRÜN.

Il informe l'Assemblée d'une modification importante concernant le deuxième tour de l'élection présidentielle quant au vote de l'électeur. L'enveloppe doit être mise dans l'urne avant que l'électeur émarge.

Suite aux discussions, lors du dernier conseil municipal, concernant la mise en service de la vidéoprotection au sein de la Commune, le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier a

été transmis au fournisseur en recommandé avec accusé de réception. Des échanges par mail ont eu lieu entre les services de la Commune et le fournisseur, la Commune est attendue d'obtenir une proposition financière pour effectuer la note de calcul attendue par la Société ENEDIS.

Le Maire précise à l'Assemblée que Monsieur Denis SARAZIN, délégué du SIABAVES, lui a présenté une convention d'utilisation et de manipulation d'ouvrage entre le SIABAVES et la Commune qui concerne la gestion patrimoniale du cours d'eau de la Vesle « Les Vantaux ». Il propose que cette convention soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Cette convention aura pour coordinateur local, le Responsable des Services Techniques de la Commune.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré une orthophoniste qui souhaite s'installer à BRAINE. Il lui a proposé de louer une partie du bien situé Rue Saint Yved au rez-de-chaussée. Ce sera un bail professionnel modifiable qui sera proposé afin de laisser une certaine souplesse à la Commune en cas de demandes d'autres professions médicales.

Monsieur Alain LEMAITRE sollicite le Maire quant à la demande qu'il a reçu venant de la part du restaurant « Le Regain ». Le Maire propose que cette demande soit étudiée en réunion de commission.

-----

La séance est levée à 19 h 40.

La Secrétaire de Séance,



Martine TORLET



Le Maire,



François RAMPÉLBERG